

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de **M. SAINTORENS Denis**, **M. ICHARD Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de **Mme BREQUE Claudie**, **M. COUTIERE Dominique**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de **M. GILLE Hervé**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de **M. LANUSSE**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme MESPLES Olga**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. VAYSSE Ludovic**, **Mme WEBER Sophie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. PAIN Cédric**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de **M. DELUGA François** et de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme LARRUE Marie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir **Mme Aimée ARDOUIN**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à **M. FORET Thierry**, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à **M. BACHE Alain**, **M. Denis LANUSSE** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. SAINTORENS Denis** ayant porté pouvoir à **M. SORE Serge**,

Absents : **M. TAUZIN Amaud** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. MONNIER Philippe**, **M. DECLERCQ Cyrille** (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

PATRIMOINE NATUREL

Projet de réserve naturelle régionale du Graoux Animation du projet et consolidation des connaissances avant classement

Contexte :

Le Parc naturel régional propose la création d'une Réserve Naturelle Régionale sur le site naturel remarquable du Graoux, grand complexe alluvial faisant partie intégrante des Vallées de la Leyre. Cette zone d'expansion de crue est l'une des plus emblématiques des vallées de la Leyre

Ce projet environnemental répond à la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, NEO TERRA, et constitue une des ambitions majeures de la

Région Nouvelle-Aquitaine « Préserver nos ressources naturelles et la Biodiversité » et la « création de nouvelles réserves naturelles régionales »

C'est également un projet local porté par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en étroite partenariat avec la commune de Belin-Béliet

Objectif :

Le dossier de candidature travaillé localement avec l'ensemble des acteurs concernés et les propriétaires du territoire d'étude est aujourd'hui en phase de validation pour une instruction par la Région engagée 2023. Au-delà de la commune et du foncier communal, l'adhésion des propriétaires est recherchée et attendu avec aujourd'hui un certain nombre d'engagements déjà pris (objectif de surface de la RNR : 190 ha). En cours d'instruction régionale, le Parc propose le maintien d'une animation pour à la fois accompagner le projet et enrichir les connaissances dans la perspective de la mise en œuvre de la future RNR.

Projet d'animation et de consolidation avant classement

Dans cette ultime étape avant classement, les attendus du projet sont les suivants :

- Pour l'animation de projet :
 - Animation auprès des propriétaires locaux pour la définition d'un périmètre définitif de la future réserve naturelle régionale ;
 - Adaptation et consolidation du dossier de candidature avec les propriétés engagées ;
 - Suivi et accompagnement de la procédure de classification avec la Région ;
 - Valorisation locale du projet au travers d'animations, de rendez-vous et de communications ;
 - Mobilisation des partenaires dans la perspective de la future gouvernance de la réserve.
- Pour le suivi des fréquentations et des pressions :
 - Mise en place et suivi des dispositifs de comptage ;
 - Veille sur le site et évaluation des pressions de fréquentations (autorisées et sauvages).
- Pour la consolidation du dossier de candidature et la préfiguration des mesures de la réserve :
 - Amélioration des connaissances des habitats naturels à enjeux (cartographie en cohérence avec les travaux du site Natura2000 ...) ;
 - Suivis et définition de protocoles de suivis d'espèces à enjeux (contribution au PNA Vison, identification des espèces reproductrices sur le site, perspectives de suivi des populations de Cistude, étude de la dynamique des populations de Dichélyme chevelue en lien avec les régimes de crue ...) ;
 - Evaluation de l'état de conservation des forêts (description des peuplements, caractérisation de leur naturalité sur la base des travaux du CBNSA) ;
 - Campagnes d'inventaires d'espèces non recherchées récemment comme le Campagnol amphibie ou le Vison d'Europe. Etude des raisons de leur absence si constatée.

Le coût total prévisionnel de la mission est estimé à 42 000 € TTC (frais d'ingénierie principalement).

Son plan de financement est le suivant :

- Conseil régional Nouvelle Aquitaine	25 000 €
- Parc naturel régional	17 000 €
TOTAL	42 000 €

Le contrat de travail du chargé de mission affecté au projet parvenant à échéance prochainement, il est nécessaire de procéder au renouvellement de son engagement, aux conditions suivantes :

- Contrat de Catégorie A (contrat de projet) en référence aux Articles L. 332-24, L.332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique
- Durée 1 an (liée au financement)
- Rémunération calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des attachés, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel) :

- **DE DELIBERER** sur le projet ci-dessus décrit et son plan de financement
- **DE DELIBERER** sur le renouvellement du contrat de travail du chargé de mission en fonction
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte et document afférent

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 7 avril 2023

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 7 avril 2023